



Coalition pour la Gouvernance des Entreprises Publiques du secteur extractif

COGEP

Contacts: +24399 70 25 716 /+24381 69 54 444

E-mail: cogep.rdc@gmail.com

Adresse: 702, Av. Kasavubu, Commune de Dilala
Ville de Kolwezi, RD. Congo

GE CAMINES : DES QUESTIONS QUI DE MEURENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 novembre 2018, la Gécamines avait présenté un rapport intitulé « **La Vérité sur les mensonges des ONG en République Démocratique du Congo, Ou comment sous couvert de morale, on voudrait priver le pays de sa souveraineté sur ses matières premières** ».

Dans le cadre de ses missions, la Coalition pour la Gouvernance des Entreprises publiques du secteur public (**COGEP**) revient sur les questions soulevées par la Gécamines. La **COGEP** remercie les dirigeants de la Gécamines pour cet exercice qui contribue sans doute à améliorer la transparence et la redevabilité au sein des entreprises publiques dont elle constitue un des fleurons.

Après analyses et interactions avec les différents acteurs, la **COGEP** constate que malgré les éléments apportés par la Gécamines, **plusieurs questions demeurent sans réponse**. La **COGEP** appelle donc la Gécamines à y apporter des réponses satisfaisantes et complètes pour permettre au peuple congolais d'être pleinement informé sur ses activités et rappelle au gouvernement son devoir de veiller à la transparence de ses entreprises publiques dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (**ITIE**).

C'est pourquoi nous encourageons la Gécamines non seulement à publier l'ensemble de ses contrats mais aussi ses états financiers conformément à ses engagements. Cette publication permettra de lever le doute sur un certain nombre des incohérences entre le rapport de la Gécamines et ses déclarations à l'ITIE résumées en des points ci-dessous :

1. **La Gécamines affirme avoir versé 372 millions de dollars us au Trésor public entre 2009 et 2014 alors que dans ses déclarations à l'ITIE, elle fait mention d'un versement de 109 millions de dollars US au cours de la même période. Comment expliquer une telle différence ?**
2. **Concernant la vente de scorie, la Gécamines affirme avoir reçu 31, 6 millions de dollars en 2014 alors qu'elle n'a déclaré que 16 millions à l'ITIE.**
3. **Des zones d'ombres demeurent aussi sur le cas de l'entreprise METALKOL où il existe un écart de 18 millions de dollars us non déclaré à l'ITIE.**

La **COGEP** interpelle aussi la Gécamines sur les conditions de ses travailleurs et constate que contrairement à la législation nationale, elle n'a pas organisé des élections syndicales depuis 2013.

Tous ces éléments et bien d'autres laissent planer un doute sur la gestion de la Gécamines. La **COGEP** a transmis ces préoccupations à la Gécamines mais celle-ci n'ayant pas répondu aux nombreuses demandes d'éclaircissements lui adressées avant la publication du rapport.

La **COGEP** demande aux autorités de la République d'initier un audit au sein de la Gécamines pour permettre une transparence totale.